

Expéditeur :
ASEOR
64 rue de Paris
91400 Orsay
aseor91@gmail.com



Destinataire :
M. Rémi Darmon, Maire d'Orsay
2 place du Général Leclerc
9100 Orsay

M. le Maire d'Orsay

Copie : préfecture, sous-préfecture, SIAPHY, CPS

Objet : Réunion d'information sur les inondations du 18 décembre 2024

Orsay, le 16 janvier 2025

Monsieur le Maire,

Nous regrettons qu'au cours de la réunion publique, forte intéressante, sur les inondations, il n'a pas été répondu aux questions suivantes ne nécessitant pourtant aucun investissement important :

- Pour quelle raison le règlement de gestion de l'Yvette n'est pas identique sur chacune des berges de l'Yvette ? Est-il encore justifié ?
- A l'issue du PPRI (*Plan de prévention du risque inondation*) en 2006, l'ASEOR avait mené en mai 2009, en compagnie des associations ARDY (*Association des riverains de l'Yvette*) et ARNAO (*Association des riverains des Neufs Arpents à Orsay*), une enquête publique auprès des Orcéens victimes de la crue de 1999. Des solutions avaient alors été proposées auprès de l'Etat afin de réduire les risques d'inondations (*élargissement du lit, désencombrement de ce dernier...*). Elles n'ont malheureusement pas été prises en considération par celui-là : pourquoi ? L'Etat avait accepté le principe d'une révision, mais elle n'est toujours pas effectuée.
- Pourquoi n'y a-t-il pas d'instructions systématiques données aux riverains pour prévenir tout risque d'inondation ? (*Cf. fiche alerte préventive*)

Il serait nécessaire de réadapter les ouvrages et les modèles aux risques climatiques aujourd'hui. Or, nous avons constaté, à titre d'exemple, que 7 logements au 29 rue Louis Scocard / 4-6 rue des Sources allaient être construits au dépend d'un bassin de rétention précédemment prévu (PC091471 2410017).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Lucie Lebens, présidente de l'ASEOR et les membres du conseil d'administration